



14, passage Dubail 75010 PARIS  
T. +33 (0)1 40 36 41 46  
contact@plateforme-palestine.org  
www.plateforme-palestine.org

## A l'attention de :

Madame Federica Mogherini  
Commission européenne  
Rue de la Loi 200  
1040 Bruxelles  
BELGIQUE

Paris, le 19 décembre 2018

Madame la Haute Représentante de l'Union pour les Affaires étrangères,

Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation en Palestine occupée, aussi bien dans la Bande de Gaza qu'en Cisjordanie, dont les populations sont victimes d'attaques des forces israéliennes y compris dans la ville de Ramallah située en zone A (sous contrôle exclusif de l'Autorité palestinienne) et dans les quartiers de Jérusalem-Est, illégalement annexée, dont le gouverneur palestinien Adnan Gheith, a été emprisonné récemment à deux reprises par Israël.

Ces derniers épisodes nous rappellent que la situation d'occupation et de colonisation de la Palestine est loin de constituer un « conflit gelé » et que l'on ne peut se satisfaire du *statu quo*. Il est temps que l'Union européenne (UE) prenne ses responsabilités pour contribuer à rétablir le droit et qu'elle fasse du dossier israélo-palestinien une priorité.

Ces enchaînements de violences sont la conséquence directe de l'occupation et de l'impunité des autorités israéliennes favorisée par l'inaction de la communauté internationale et soutenue par l'administration des Etats-Unis.

La responsabilité du cycle de violence attaques-répression qui s'intensifie ces dernières semaines incombe au régime israélien qui occupe et colonise et viole les droits les plus fondamentaux de 5 millions de Palestiniens, ainsi qu'aux colons se rendant coupables d'attaques à l'encontre de Palestiniens et bénéficiant de la protection et de la complicité des forces armées israéliennes.

Des centaines de colons ont manifesté sur la route de Ramallah-Naplouse, agressant des conducteurs palestiniens. L'organisation israélienne Yesh Din a recensé des attaques de colons dans 28 différentes localités de Cisjordanie occupée et a reçu des centaines de signalements (jets de pierre sur des maisons ou voitures) provoquant parfois des blessures. Le 17 décembre, des colons ont ouvert le feu près de deux écoles aux alentours de Naplouse.

**Membres :** Amani, Artisans du Monde, Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine, Association France Palestine Solidarité (AFPS), Association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF), Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM), Ceméa, La Cimade, Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universités Palestiniennes (CICUP), CCFD-Terre Solidaire, Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient (CVPR-PO), Comité Gaza Jérusalem Méditerranée, Comité Israël Palestine 44-49, Enfants Réseau Monde/Services, Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen (LDH), Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté - section française, Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), Mouvement de la Paix, Mouvement International de la Réconciliation (MIR), Mouvement pour une Alternative Non violente (MAN), Pax Christi France, Secours Catholique-Caritas France, Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI), Soutien Humain à Terre, Union Juive Française pour la Paix (UJPF). **Observateurs :** Agir ensemble pour les droits de l'Homme (AEDH), Amnesty International France, Association Pour Jérusalem, Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID), Chrétiens de la Méditerranée, Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine, Fédération Nationale des Francas, Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne (GAIC), Humanité & Inclusion, Médecins du Monde France, Palmed France, Première Urgence Internationale, RITIMO.

L'armée israélienne a, elle, déployé des centaines de soldats dans et autour de la ville de Ramallah, provoquant une quasi impossibilité de circuler, puis a imposé la fermeture totale de la ville et des routes alentours. Des checkpoints volants ont également été installés pour accroître les contrôles. Ces graves entraves à la liberté de circulation garantie par le droit international constituent une punition collective proscrite par la IV<sup>ème</sup> Convention de Genève<sup>1</sup>, tout comme la démolition d'immeubles civils dans le camp de réfugiés d'Al Amari et à Tulkarem.

300 Palestiniens ont été blessés par les forces israéliennes les 14 et 15 décembre, 5 ont été tués et 187 arrêtés depuis le 12 décembre 2018. L'armée a également ouvert le feu sur plusieurs ambulances, en contravention au droit international humanitaire <sup>2</sup>. Elle obstrue aussi régulièrement l'action des équipes médicales palestiniennes, ce qui a coûté la vie à une femme à Jérusalem.

La réponse provocatrice du Premier ministre israélien à ces événements a été d'annoncer la « légalisation » de milliers de logements de colons<sup>3</sup>. Il envenime la situation en renforçant la cause même de l'émergence de violences en Palestine : la continuation de la colonisation et des violations des droits de l'Homme. Le Premier ministre israélien prouve à nouveau qu'il n'est pas un partenaire pour la paix.

Ces derniers épisodes confirment que l'Union européenne doit prendre les sanctions appropriées tant que le gouvernement israélien ne se conforme pas au droit international, notamment en appliquant la suspension de l'accord d'association EU-Israël. Elle doit *a minima* continuer d'exiger des progrès concrets vers le rétablissement de la légalité internationale avant d'envisager la tenue d'un conseil d'association UE-Israël.

Concernant la situation actuelle, nous vous demandons, Madame la Haute représentante, de :

- condamner les punitions collectives imposées par l'armée israélienne aux civils palestiniens telles que les entraves à la liberté de circulation et les démolitions de biens ;
- condamner l'usage disproportionné de la force, les exécutions et détentions arbitraires ;
- demander aux autorités israéliennes d'y mettre un terme immédiatement ;
- d'imposer des sanctions européennes ciblées aux colons et organisations de colons impliqués dans des actes de violences contre les Palestiniens.

En espérant que ce courrier retienne votre attention, veuillez agréer, Madame la Haute Représentante, notre profonde considération.



M. François Leroux, Président de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine

---

<sup>1</sup> Article 33 de la IV<sup>ème</sup> Convention de Genève.

<sup>2</sup> articles 15 et 79 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève.

<sup>3</sup> Des « colonies sauvages », illégales en droit israélien car dépourvus des autorisations nécessaires. Toutes les colonies sont illégales au regard du droit international.

**Membres :** Amani, Artisans du Monde, Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine, Association France Palestine Solidarité (AFPS), Association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF), Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM), Ceméa, La Cimade, Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universités Palestiniennes (CICUP), CCFD-Terre Solidaire, Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient (CVPR-PO), Comité Gaza Jérusalem Méditerranée, Comité Israël Palestine 44-49, Enfants Réseau Monde/Services, Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen (LDH), Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté - section française, Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), Mouvement de la Paix, Mouvement International de la Réconciliation (MIR), Mouvement pour une Alternative Non violente (MAN), Pax Christi France, Secours Catholique-Caritas France, Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI), Soutien Humain à Terre, Union Juive Française pour la Paix (UJPF). **Observateurs :** Agir ensemble pour les droits de l'Homme (AEDH), Amnesty International France, Association Pour Jérusalem, Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID), Chrétiens de la Méditerranée, Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine, Fédération Nationale des Francas, Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne (GAIC), Humanité & Inclusion, Médecins du Monde France, Palmed France, Première Urgence Internationale, RITIMO.